

Assemblée des délégués

Procès-verbal N°01/26

Date : 13.05.2026 – 10h30
Lieu : Relais du Valais - Vétroz
Présidence : M. Philippe VARONE, Président du Comité de direction

Présent(e)s :

Selon la liste annexée au PV

Excusé(e)s :

Selon la liste annexée au PV

Procès-verbal :

Valérie FOURNIER, Agglo Valais central

Relecture et corrections : Arnaud BUCHARD, Agglo Valais central

Ordre du jour :

1. Accueil, contrôle des présences et ordre du jour
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2025
4. Rapport d'activités 2026 : information
5. Stratégie 2016-2029 : présentation et validation
6. Études régionales en cours : information
7. Comptes 2025 : présentation et validation
8. Principes d'organisation pour les projets d'agglomération : présentation du SDT
9. Divers et questions

Documents distribués en préambule de la séance :

- Rapport d'activité 2025, Stratégie 2026-2029, Rapports de révision des comptes Agglo Valais central et Agglo Sion
-

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

En l'absence de Gilles FLOREY et de Nicolas PRALONG, Philippe VARONE, Président du Comité de direction ouvre la séance et remercie les participants de leur présence pour cette assemblée des délégués de l'Agglo Valais central, qui se déroule à Vétroz.

Avant de passer aux autres points de l'ordre du jour, il donne la parole à M. Pierre-Michel Venetz, Président de Vétroz, pour quelques mots de bienvenue.

M. Philippe VARONE présente l'ordre du jour pour validation et précise que le point 3, relatif au procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2025, y a été rajouté.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Philippe VARONE procède à la nomination d'un·e scrutateur·ice pour cette assemblée.

L'Assemblée désigne comme scrutatrice Christelle Sierro-Fardel, Conseillère municipale de Sion.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 10 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale (n°2/25) est soumis à approbation.

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Philippe VARONE passe la parole au coordinateur Arnaud BUCHARD pour la présentation du rapport d'activité 2025 et les perspectives 2026.

Mise en œuvre des PA2 et PA3

L'année 2025 était marquée par la fin des subventionnements liés au PA3, ce qui a engendré une forte accélération des demandes de cofinancement par les communes et le Canton. Au total, 18 conventions de financement ont été signées en 2025, pour un montant total de CHF 5 709 620.-. Depuis le lancement du programme fédéral des agglomérations, 53 projets ont été soutenus pour un montant total de CHF 17 379 480.-.

Transports publics

En 2025, de nombreux développements en lien avec les transports publics ont eu lieu dans le périmètre de l'Agglo Valais central, en collaboration avec les communes, les entreprises de transport et le service de la mobilité :

- **Bus Sédunois** : électrification de l'entier de la flotte de véhicules circulant sur les quatre lignes des Bus Sédunois.
- **Ligne TRV Sion – Haute-Nendaz** : rajout de trois paires de courses du lundi au dimanche.

- **Lignes TRV du Val d'Anniviers** : rajout de cinq paires de courses du lundi au dimanche sur les quatre lignes desservant l'ensemble du Val d'Anniviers.
- **isireso-sion et isireso-sierre** : lancement officiel des ententes tarifaires isireso, qui offrent désormais la possibilité de se déplacer librement avec un seul billet sur l'ensemble des lignes desservant les zones urbaines de Sion et de Sierre.

Mobilité douce

Lancé en mai 2023, le réseau de vélos en libre-service a continué à se développer durant l'année 2025, avec 13 communes desservies (idem à 2024), 100 stations à disposition des usagers (+7 stations par rapport à 2024), 350 vélos, dont 70% sont équipés d'une assistance électrique (+30 vélos par rapport à 2024).

Pour l'année 2025, l'utilisation se monte à 34 100 trajets réalisés (-6 400 trajets par rapport à 2024). La baisse d'utilisation est surtout due à l'unification de la tarification PubliBike au niveau national, qui a engendré une forte augmentation des coûts des locations à la minute. Des solutions tarifaires sont en cours d'analyse, afin de redynamiser l'utilisation du réseau, et un changement complet de la flotte par des vélos plus modernes est prévu pour août 2026. Des statistiques détaillées par commune vous parviendront courant juin.

Perspectives 2026

L'année 2026 sera marquée par le retour de la Confédération sur le projet d'agglomération de 5e génération. Un rapport d'examen provisoire est attendu pour la mi-juin 2026 et la défense du projet est agendée, à Berne, le 4 août 2026. Pour rappel, près de 50 mesures, pour un montant total de CHF 141 000 000.-, ont été soumises pour un cofinancement fédéral via le FORTA. Les premiers préparatifs du projet d'agglomération de 6e génération vont également débuter, afin de faire remonter une décision, lors de l'assemblée des délégués de décembre 2026.

Dans le cadre des coordinations régionales, il s'agira de finaliser les études en cours dans les thématiques prioritaires pour les communes dans le cadre de leur PAZ : IVDM et ZAE.

Aucune remarque n'est formulée par l'assemblée.

5. STRATÉGIE 2026-2029

Philippe VARONE rappelle que lors de la dernière assemblée des délégués, le bilan de la stratégie 2022-2025 a été effectué. Afin de poursuivre dans la dynamique actuelle au sein de notre association, le comité de direction a élaboré une nouvelle stratégie pour la période 2026-2029. Celle-ci repose sur une vision et une mission identique à la précédente :

- **Vision** : Agglo Valais central, penser notre avenir en commun.
- **Mission** : Nous assurons un cadre de vie de qualité pour notre population et garantissons l'attractivité de notre région par la convergence d'actions communes et durables.

Il passe ensuite la parole au coordinateur pour une présentation des axes stratégiques et des actions phares qui découle de la vision et de la mission de l'Agglo Valais central et que l'organe opérationnel mettra en œuvre durant la législature en cours.

Axe n°1 : Programme d'agglomération

Objectif stratégique : mettre en œuvre les programmes d'agglomération.

- **Action phare 1** : accompagner les communes dans la fin des projets de 2^e et 3^e génération.
- **Action phare 2** : soutenir les communes dans la mise en œuvre des mesures du projet de 5^e génération.
- **Action phare 3** : élaborer et déposer un projet de 6^e génération.

Axe n°2 : Mobilités

Objectif stratégique : encourager l'usage des transports publics et des mobilités douces.

- **Action phare 1** : améliorer l'attractivité des transports publics pour les usagers.
- **Action phare 2** : soutenir les communes dans le déploiement de leur réseau de mobilité douce quotidienne.
- **Action phare 3** : disposer d'un observatoire de la mobilité à l'échelle régionale.

Axe n°3 : Aménagement du territoire

Objectif stratégique : planifier le territoire de manière rationnelle et coordonnée.

- **Action phare 1** : piloter les coordinations intercommunales exigées dans les bases légales supérieures.
- **Action phare 2** : soutenir les communes dans l'intégration des réflexions régionales dans leurs planifications locales.
- **Action phare 3** : tenir à jour les études selon l'évolution des projets et des bases légales supérieures.

Axe n°4 : Gouvernance et communication

Objectif stratégique : consolider la position stratégique de l'Agglo Valais central.

- **Action phare 1** : faire reconnaître l'Agglo Valais central comme acteur institutionnel à part entière.
- **Action phare 2** : positionner l'Agglo Valais central comme référente pour les coordinations intercommunales.
- **Action phare 3** : communiquer sur les actions conduites par l'Agglo Valais central.

Les délégués valident la stratégie 2026-29.

6. TRAITEMENT DES MATÉRIAUX ET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le coordinateur fait un point de situation sur les deux études régionales actuellement menées au sein de l'Agglo Valais central.

Il rappelle que celle-ci sont nécessaires pour se conformer aux exigences légales supérieures, dans le cadre des révisions en cours de PAZ et RCCZ.

Traitement des matériaux

Plusieurs installations de valorisation de déchets minéraux (IVDM) ne sont pas conformes à l'aménagement du territoire et devront être, si cela est possible, régularisées dans le cadre des révisions en cours des PAZ et RCCZ.

À cela se rajoute un durcissement des normes environnementales, notamment en termes de protection des eaux, qui font que des investissements importants devront être réalisés par les entreprises pour se mettre en conformité.

Tous ces éléments font que plusieurs IVDM seront fermées ces prochaines années et devront être relocalisées pour poursuivre cette activité essentielle au recyclage des matériaux. Une étude réalisée en 2024, en collaboration avec le SEN et le SDT, a permis de démontrer un besoin en IVDM régionales au sein de notre agglomération.

Un questionnaire transmis aux communes et entreprises, via l'AVE, est en cours de traitement, dans le but de quantifier finement le besoin en surface pour une (ou deux) IVDM régionales. Cette étape permet de justifier le besoin en surface. Ensuite, il s'agira d'identifier, dans la zone à bâtir existante, si l'implantation d'une IVDM régionale est possible. S'il n'y a pas de possibilité dans la zone à bâtir existante, la création de nouvelles zones devra être étudiée, à travers une pesée d'intérêts complète, afin de justifier la localisation. Les communes concernées devront reporter ces différents éléments au sein de leur planification locale (PAZ).

Philippe VARONE passe la parole à Jean-Gabriel TORNAY, adjoint au chef de service du développement territorial (SDT), qui félicite l'Agglo Valais central pour les démarches engagées sur la thématique des IVDM. Il souligne la nécessité d'une coordination avec le SDT à l'issue de l'étude afin de permettre aux communes d'engager des révisions des plans de zones sereines. Il évoque notamment les surfaces d'assolement (SDA), autre sujet qui nécessitera une pesée des intérêts approfondie.

Zones d'activités économiques

En décembre 2025, une modification de la fiche C.4 du Plan Directeur cantonal (PDc) a été soumise au Grand-Conseil pour une entrée en matière. Dans cette première version, un quota de zones d'activités économiques (ZAE) avait été attribué aux entités régionales pour les horizons 2037 et 2047. Pour l'Agglo Valais central, ce quota était de 502 hectares (ha).

Lors de la session de mars 2026, le Grand-Conseil a adopté une version modifiée de cette fiche C.4 au sein de laquelle les quotas par entités régionales ont été retirés et seront communiqués, à l'automne 2026, au sein d'une directive du Conseil d'État. Il appartient désormais aux communes de se regrouper en entité régionale, afin que le SDT puisse procéder à un nouveau calcul de répartition de ZAE aux horizons 2037 et 2047. Le comité a souhaité conserver les périmètres définis dans la première version de la fiche C.4, à savoir un premier sur le PDi Valais central et un second sur le PDi Haut-Plateau.

Un mandat est déjà en cours sur le secteur du PDi Agglo Valais central, avec le bureau Azur, afin de mettre en œuvre cette nouvelle fiche C.4 et de pouvoir fournir aux communes les éléments nécessaires à la révision de leur PAZ. Un premier état des lieux a été réalisé, sur la base de l'état actuel des révisions de PAZ des communes.

À ce jour, 49 ha d'extensions sont prévus au sein des différentes communes. À ces extensions se rajoutent 41 ha de régularisation, à savoir des zones qui sont d'ores et déjà des ZAE dans les faits, mais qui n'ont pas été prises en compte dans le quota de la fiche C.4, car administrativement pas considérées comme telles. D'un autre côté, 118 ha sont soit dézonés, soit réaffectés en autre zone à bâtir, dont la majorité vient du projet Ronquoz 21.

Au bilan, si l'on soustrait aux ZAE actuelles les 118 ha de « dézonage » et que l'on rajoute les 49 ha d'extension et les 41 ha de régularisation, on relève un surplus d'environ 5 ha par rapport à la fiche C.4. À noter toutefois que les 49 ha d'extension prévus par les communes ne sont pas garantis et devront également être justifiés du point de vue du besoin et de la localisation.

Le diagnostic a également révélé deux réalités différentes entre les ZAE de plaine, souvent d'importance régionale, de celles de coteau avec une portée plutôt locale et nécessaire au maintien d'emplois dans ces villages. Au bilan, les ZAE de coteau représentent un surplus d'environ 3.5 ha. Sur cette base, le comité a décidé de ne pas intégrer les communes de coteau dans la suite de l'étude, et que les extensions prévues dans ce secteur seraient compensées solidairement par les ZAE des secteurs de plaine.

Une fois le nouveau quota de ZAE attribué à notre entité, il s'agira de consolider les besoins avec les communes de plaine. Les ZAE devront ensuite être justifiées dans leur localisation au moyen d'une pesée des intérêts complète. Il est également prévu de clarifier certains éléments de gouvernance, notamment par la mise en place éventuelle d'un système de péréquation financière, ainsi que le déploiement d'outils visant à soutenir une politique foncière active. Des séances de travail seront prochainement organisées, afin de présenter les premiers éléments permettant de répondre aux attentes de la fiche C.4, en particulier concernant la pesée des intérêts et les outils à mettre en place afin de garantir la gestion des ZAE.

Jean-Gabriel TORNAY salue la démarche exemplaire de l'Agglo Valais central et l'encourage à continuer sur cette lancée. En réponse à Eddy BENEY sur les mécanismes cantonaux visant à garantir le respect des délais de réponse des communes, il précise qu'une date butoir est fixée au 11 septembre 2026 et qu'à défaut, le Conseil d'État statuera.

En réponse à Pierre-Marie BROCCARD, Jean-Gabriel TORNAY indique que les IVDM ne comptent pas dans le quota des zones d'activités économiques.

7. COMPTES 2025

Le coordinateur présente les comptes 2025 de l'Agglo Sion et l'Agglo Valais central. Il indique également que le compte AggloSion sera dissout en raison de l'achèvement de la mise en œuvre des mesures du PA2 non retenues par la Confédération et dans l'objectif de simplifier la gestion administrative.

En réponse à Christelle SIERRO-FARDEL, Philippe VARONE précise que ces montants sont liés à des subventions obtenues pour des projets déjà réalisés par les communes. Celles-ci ne sont donc pas tenues de réaffecter ces fonds à des projets en lien avec la mobilité ou à l'aménagement du territoire.

Le vérificateur des comptes de la Fiduciaire des Alpes annonce qu'il n'a pas relevé de faits qui laissent penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts, et propose leur acceptation.

L'assemblée des délégués approuve les comptes 2025 d'AggloSion et de l'Agglo Valais central à l'unanimité.

8. PRINCIPES D'ORGANISATION POUR LES PROJETS D'AGGLOMÉRATION - PRÉSENTATION DU SDT

La parole est donnée à Christophe EGGER du SDT pour la présentation des principes d'organisation pour les projets d'agglomération. Par ce rapport, le canton entend soutenir la dynamique des structures d'agglomération via un financement dédié à leur fonctionnement.

Les communes sont amenées à se prononcer sur ces principes d'organisation d'ici le 26 juin 2026 par l'intermédiaire de l'agglomération. Une réponse unique sera rédigée par l'organe opérationnel puis présentée et validée par le comité de direction.

En réponse à Pierre BERTHOD, Jean-Gabriel TORNAY mentionne qu'aucune institutionnalisation des agglomérations n'est prévue à ce stade, cette option ayant été écartée lors des premiers travaux. Il invite néanmoins les communes à faire part de ce souhait dans le cadre de la consultation. Le rapport qui édicte les principes d'organisation constitue cependant une première étape et le financement permet de reconnaître le travail des agglomérations.

En réponse à Pierre BERTHOD, Jean-Gabriel TORNAY précise qu'il s'agit d'une subvention prévue dans le cadre d'un contrat de prestation. Pierre BERTHOD appelle à porter une attention particulière aux prestations qui y seront listées.

9. DIVERS ET QUESTIONS

Le coordinateur rappelle aux délégués que l'Agglo Valais central participera à l'action Cyclomania qui aura lieu du 1^{er} au 30 septembre 2026. Les supports de communication seront transmis aux communes. Il conviendra de veiller à leur diffusion auprès de la personne compétente afin d'assurer le bon relais de la communication.

La prochaine assemblée des délégués 02/26 aura lieu le mercredi 9 décembre 2026 à 10h30 (lieu à confirmer).

La parole n'étant pas demandée, Philippe VARONE adresse ses remerciements à l'organe opérationnel pour le travail effectué, ainsi qu'aux délégués, au comité de direction et à l'Antenne Région Valais romand, puis clôt la séance à 12h00.

Sion, le 13.05.2026 / VF



Valérie Fournier

Annexes : ment.



Assemblée des délégués 01/26 - Relais du Valais - Vétroz - 13.05.2026

<i>Présents</i>	<i>Entité représentée</i>
ASTORI Patrick	Ville de Sion
BENEY Eddy	Ville de Sierre
BERARD Simon	Commune d'Ardon
BERTHOD Pierre	Ville de Sierre
BITSCHNAU Christian	Ville de Sion
BONVIN Hugo	Commune d'Arbaz
BROCCARD Pierre-Marie	Commune d'Ardon
BUCHARD Arnaud	Agglo Valais central
CARRON Grégory	Antenne Région Valais romand
CLERC Jean-Marie	District de Conthey
BORNET Célien	Commune de Nendaz
DELALOYE Stéphane	Ville de Sierre
DONDAINAZ Patrick	Ville de Sion
EGGER Christophe	SDT
FOURNIER Valérie	Agglo Valais central
FRAGNIERE Jean-Edouard	Commune de Veysonnaz
GEORGES Bérénice	Ville de Sion
GERMANIER Stéphanie	Commune de Conthey
GLASSEY Gérald	Commune de Vétroz
KEMPF Vincent	Ville de Sion
KENZELMANN Pierre	Ville de Sierre
LUYET Stany	Commune de Savièse
MASSEREY ANSELIN Sylvie	Commune de Chalais
MENOUD Sebastien	Commune de Vex
METRAILLER Justin	Commune de Noble-Contrée
METTRAUX Freddy	Réviseur des comptes
PANNATIER Didier	Commune de Grône
PERRUCHOUD Olivier	Commune de Chippis
PITTELOUD Laurent	District d'Hérens
SIERRO-FARDEL Christelle	Ville de Sion
TORNAY Jean-Gabriel	SDT
VARONE Philippe	Ville de Sion
<i>Excusés</i>	<i>Entité représentée</i>
BAGNOUD David	Commune de Lens
BERCLAZ François	Commune de Crans-Montana
BONVIN Jean-Michel	Commune d'Arbaz
BONVIN-CLIVAZ Nicole	Commune de Crans-Montana
BURGENER Stefan	SDM
DUCHOUO Olivier	Commune d'Isoigne
ELSIG Pauline	District de Sierre
FERAUD Nicolas	Commune de Crans-Montana
FLOREY Gilles	Commune de Salquenen ; Président de l'assemblée des délégués
FOURNIER Charles-Henri	Commune de Nendaz
FRAGNIERE Frédéric	Commune de Nendaz
GERMANIER Philippe	Commune de Conthey
MARCLAY Raphaël	Ville de Sion
MEYLAN Fatima	Commune de Vétroz
PANNATIER KESSLER Delphine	District de Sion
PIGNAT Lucien	Commune de Savièse
PRALONG Nicolas	Commune de St-Léonard ; Vice-président de l'assemblée des délégués
REY Jean-Vincent	Commune de Crans-Montana
RODUIT Yann	Ville de Sion
RODUIT Vincent	Commune de Mont-Noble
SALAMIN Laurence	Ville de Sierre
SAUTHIER Patrick	SDM
SAVIOZ Bertrand	Commune d'Ayent
SIGGEN Kilian	Commune de Chalais
VUIGNER Raphaël	Commune de Grimisuat
ZUMSTEIN Adrian	SDT